



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

GRENOBLE - ECHIROLLES  
20 rue Fernand-Pelloutier  
BP 107  
38431 Echirolles Cedex  
Tél. 04 76 09 50 54  
Fax 04 76 40 79 93  
www.ovec.fr

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Général du Commissaire aux comptes

**Association Diocésaine de Grenoble**

Place Lavalette  
38000 GRENOBLE

*Exercice clos le 31 décembre 2006*

Siège social : 20, rue Fernand-Pelloutier - B.P. 107 - 38431 Echirolles cedex  
SARL au capital de 3 000 000 Euros - SIREN 061 500 542 RCS Grenoble - N°TVA Intracommunautaire FR 720 615 00542  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Régions de Lyon et de Marseille  
Société de Commissaires aux Comptes Compagnie Régionale de Grenoble  
Membre du réseau Adventi



# ASSOCIATION DIOCESAINE DE GRENOBLE

Place Lavalette  
38000 GRENOBLE

## RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2006

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- ◇ Le contrôle des comptes annuels de **l'association Diocésaine de Grenoble**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ◇ La justification des appréciations,
- ◇ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur la note « Les faits significatifs de l'exercice 2006 » de l'annexe concernant notamment la correction d'erreur effectuée à l'ouverture de l'exercice 2006.

## **II – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur :

- ✓ le caractère approprié des principes comptables suivis, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes annuels, qui n'appellent de notre part aucun commentaire particulier,
- ✓ l'examen des comptes individuels des structures composant l'Association Diocésaine de Grenoble : Curie, ADG des services et Paroisses,
- ✓ le contrôle des comptes des principales structures de l'Association Diocésaine de Grenoble agrégées pour la première fois en 2006 ainsi que des retraitements opérés sur les opérations effectuées en interne.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

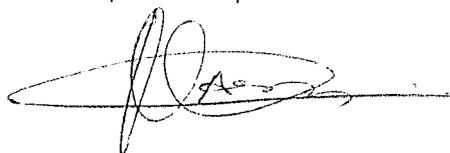
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents présentés aux membres de l'Association Diocésaine sur la situation financière et les comptes annuels.

Echirolles, le 23 novembre 2007

**SOVEC**

Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
représentée par



**Martine PACCLOUD**

Commissaire aux comptes

ARRETE COMPTES 2006

SOMMAIRE PLAQUETTE

ORGANISATION ASSOCIATION

FAITS SIGNIFICATIFS

METHODES COMPTABLES

BILAN

Bilan Actif  
Bilan Passif

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat en liste

ANNEXES

Liste des établissements « consolidés »  
Suivi des immobilisations  
Etat des créances et des dettes  
Composition du portefeuille  
Provisions inscrites au bilan  
Engagements hors bilan « successions »  
Comptes de régularisation  
Variation des capitaux propres

# **Modalités d'établissement des comptes de L'Association Diocésaine de Grenoble : Exercice 2006**

Les comptes de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables édictées par la Conférence des Evêques de France ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les documents comptables présentés concernent l'ensemble des « entités » de l'Association Diocésaine de Grenoble, et ce conformément aux nouvelles obligations de présentation des comptes « consolidés », et intègrent pour la première fois en 2006, les comptes de la curie, les services diocésains et les paroisses.

## **Contexte de la présentation des comptes de l'exercice 2006 :**

Différents textes légaux concernant la transparence financière des associations émettant des reçus fiscaux s'imposent à nous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il en découle les obligations suivantes :

- obligation de nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 (loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 et décret n° 2006-335 du 1<sup>er</sup> mars 2006)
- présentation des comptes de l'association, intégrant l'ensemble des comptes des structures composant l'association.

Dans le cadre d'une information comparative, certains tableaux ont été fournis à titre indicatif, bien qu'ils n'aient pas été audités pour l'exercice 2005 par le commissaire aux comptes.

Les comptes 2005 – bilan et compte de résultat – sont ceux de la curie seulement, c'est-à-dire des établissements : adg personnes, adg équipements religieux, adg maison diocésaine, adg pèlerinages, adg assurances. Les postes du compte de résultat 2005 ont été retraités pour correspondre aux postes du compte de résultat de 2006.

## ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Les activités de l'association diocésaine sont réparties en différentes structures comptables :

**La curie diocésaine** (services « centraux » regroupés autour de l'Evêque)

- ADG Equipements religieux (établissement principal), dans laquelle sont traitées les opérations liées à l'immobilier
- ADG Personnes, dans laquelle sont traitées les opérations liées au personnel
- ADG Maison diocésaine, dans laquelle sont traitées les opérations liées à la gestion de la maison
- ADG Pèlerinages, dans laquelle sont traitées les opérations de la direction des pèlerinages
- ADG Assurances, dans laquelle sont traitées les opérations déléguées à l'association diocésaine par convention avec la Mutuelle St Christophe.
- ADG Cathédrale, dans laquelle sont traitées les opérations liées à l'activité et la vie de la cathédrale de Grenoble, depuis le 1/1/06
- ADG Caisse des paroisses, dans laquelle sont traitées les opérations de dépôts des fonds à placer des établissements paroissiaux, avec une gestion en portefeuille des sommes ainsi déposées, depuis le 1/1/06

Il existe en outre 3 structures créées pour répondre à la nécessité de sectorisation et de la fiscalisation de certaines activités annexes de l'association diocésaine, et ce, conformément à la réponse de la direction des services fiscaux de l'Isère dans le cadre des instructions du 15 septembre 1998 et du 16 février 1999. Ainsi, à compter de l'arrêté des comptes au 31/12/00, les établissements suivants ont été créés :

- ADG Equipements religieux secteur lucratif, pour le suivi des opérations de refacturation des prestations de services rendues aux associations ayant un lien canonique avec l'association diocésaine
- ADG Personnes secteur lucratif, pour le suivi des opérations liées à la revue "RELAIS 38", bénéficiant du régime de la presse associative
- ADG Maison diocésaine secteur lucratif, pour les refacturations de consommables à des structures tierces au sein de la maison diocésaine

### **Les structures paroissiales**

Il s'agit des comptes des 47 paroisses dépendant de l'association diocésaine sur le territoire du département de l'Isère, dont 6 paroisses de la Zone Pastorale de Vienne intégrées au 1/1/06.

## **Les services et mouvements**

Il s'agit d'un certain nombre de structures (liste jointe en annexe) exerçant des activités pastorales sous la responsabilité de l'Evêque de Grenoble-Vienne ayant chacune une comptabilité propre.

### **La « Zone Pastorale de Vienne »**

**Pour l'exercice 2006 uniquement, dans le cadre de l'obligation de présentation des comptes « consolidés », les comptes de cette structure pastorale, dont le territoire est composé d'une partie des trois diocèses de Grenoble, Lyon et St Etienne, sont intégrés.**

**Suite à une décision des trois Evêques des diocèses concernés, il a été décidé l'arrêt pur et simple de cette « zone pastorale » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.**

**Aussi, dans le cadre de la présentation des comptes 2006, et compte tenu de la délégation de gestion donnée par les Evêques de Lyon et St Etienne, les comptes de ladite « zone pastorale » figurent dans la « consolidation » des comptes de l'association diocésaine de Grenoble. A compter du 1/1/07, les actifs ont été répartis entre les 3 diocèses.**

Annexe « liste des établissements »

## **LES FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2006**

L'arrêté des comptes de l'exercice 2006 est marqué par les faits suivants :

- « consolidation » des comptes pour la première fois, avec retraitement des opérations effectuées entre les différentes entités composant l'association
- niveau encore important des legs pour la seconde année consécutive
- niveau important des dons consentis aux Equipements religieux par des personnes physiques, suite à la dissolution de l'association des équipements diocésains
- cessions immobilières impactant de manière notable les postes de produits exceptionnels, dans le cadre d'un arbitrage volontaire sur le patrimoine, réfléchi avec les paroisses
- financement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 de 17 postes de salariés LEME (Laïcs en Mission Ecclésiastique) de la Zone Pastorale de Vienne entraînant l'augmentation significative des subventions aux associations employeurs – et notamment à l'ADP DG-

### **Changement de méthode :**

Correction d'erreur dans le cadre de la « consolidation » des comptes, un retraitement de la subvention attribuée en 2005 et comptabilisée pour financer d'avance l'établissement CURIE ADG MAISON DIOCESAINE par constatation d'une charge dans CURIE ADG PERSONNES a été opéré. Le compte 487 « produit constaté d'avance » figurant dans l'établissement CURIE ADG MAISON DIOCESAINE a été corrigé au 1<sup>er</sup> janvier 2006 par imputation au compte 110000 « report à nouveau créditeur », et ce pour un montant de 356.220 euros. Ceci afin de ne pas impacter le résultat 2006 d'une opération de transfert entre 2 établissements.

# METHODES COMPTABLES

## LES IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Cependant, la nature et l'origine des immeubles ont conduit, pour les immeubles propriétés de l'association avant 1975, à une évaluation empirique basée sur la valeur vénale des biens à cette date, et ce à partir d'un fichier ancien ne reprenant pas souvent la valeur d'origine.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la date de leur acquisition, sans prorata temporis. Lors de la cession, la sortie du bien se fait à la date de vente de celui-ci, prorata temporis.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

- logiciels	sur	1 an
- matériel informatique	sur	3 ans
- matériel de bureau	sur	5 ans
- matériel de transport	sur	5 ans
- mobilier de bureau	sur	10 ans
- installations et agencements	sur	10 ans
- constructions	sur	50 ans
- maison diocésaine	sur	100 ans

**En dérogation aux obligations comptables du règlement CRC 2002-10 sur les actifs, les nouvelles règles et normes d'évaluation des actifs n'ont pas été appliquées. L'inventaire complet desdits actifs est en cours par un expert en immobilier.**

Annexe « suivi immobilisations »

## LES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Annexe « état des créances »

## TITRES DE PLACEMENTS

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'achat. Le calcul des plus ou moins values lors des ventes se fait selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

A la fin de l'exercice, une provision est constituée pour tenir compte des éventuelles moins-values latentes qui sont déterminées par différence entre le coût d'achat et le cours de bourse au 31 décembre (hors coupons courus pour les titres relevant de la catégorie des obligations)

Annexe « composition portefeuille »

## PROVISIONS

Mise en œuvre du règlement CRC n° 2000-06 concernant les provisions pour risques et charges. Un retraitement avait été opéré des provisions existantes au 31/12/02 afin de se mettre en conformité avec le règlement. Les travaux d'aménagements financés par une provision pour gros travaux ont été portés à l'actif du bilan au prix de revient et le financement a été comptabilisé au poste "provisions pour travaux utilisés" et ce jusqu'à l'arrêté des comptes 2002.

Certaines provisions existantes à fin 2005 ont été maintenues au 31/12/06 car la charge n'a été engagée qu'en 2007.

Annexe « suivi des provisions »

## DONS ET LEGS

Le traitement comptable prend en considération les différentes étapes de l'entrée dans le patrimoine des biens apportés dès l'acceptation de la libéralité par le conseil d'administration, en distinguant :

- les biens destinés à être cédés,
- les biens destinés à rester de manière durable dans l'association,
- les biens affectés.

### 1/ Biens destinés à être cédés :

Dès la date de l'autorisation administrative, des biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus pour la valeur estimée, nette de frais d'acquisition pouvant grever ces biens.

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la succession de ces biens, le compte 471 XXX "legs ou donations en cours de réalisation" est crédité ou débité des montants encaissés ou décaissés, et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est modifié sur la base des versements constatés.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les produits d'exploitation perçus sont inscrits en résultat ainsi que les charges de fonctionnement correspondantes.

Lors de la réalisation effective du bien, le compte correspondant de produits exceptionnels est crédité du montant exact et définitif de la vente, net de frais de vente ayant grevés le bien pendant sa transmission, par le débit du compte 471 XXX " legs et donations en cours de réalisation", qui est ainsi soldé pour le bien concerné.

Les charges exposées au-delà de la valeur de la succession ou de la donation sont inscrites en résultat.

### 2/ Biens destinés à rester de manière durable dans l'association :

Les legs et donations qui correspondent à des biens durables mis à disposition de l'association pour la réalisation de son objet social sont considérés comme des apports au fonds associatif.

A partir de l'autorisation administrative, le traitement comptable consiste à enregistrer les biens selon les règles habituelles d'entrée au bilan, selon la catégorie des biens dont il s'agit, avec pour contrepartie un compte de passif ( 102 5XX ).

### 3/ Biens affectés :

Les legs et donations enregistrés en produits et affectés par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini ne sont pas forcément employés en totalité en fin d'exercice. Le solde est inscrit dans le compte "fonds dédiés au passif du bilan", en contrepartie d'un compte de charges "engagements à réaliser sur legs et donations affectés"

Les engagements reçus ( legs et donations pour lesquels l'autorisation administrative est obtenue ) qui n'ont pas fait l'objet de contrepartie en trésorerie ( via les comptes 471 XXX ) sont présentés en hors bilan.

#### Annexe « engagement hors bilan successions »

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

A l'exception des successions (tableau an annexe cf. infra), il existe les engagements suivants :

- **TRAITEMENT DES PRETRES** : d'après le droit canon, chaque Evêque doit assurer un niveau de vie décent aux prêtres, et ce jusqu'à la fin de leur vie. Cette obligation ne peut-être quantifiée à ce jour, du fait notamment des refontes en cours des régimes de retraite des prêtres.
- **INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE DES SALARIES** : l'estimation approchée des indemnités de départ à la retraite des salariés de l'association est de : 54 600 euros (salaires et charges, dans l'hypothèse d'un départ à la retraite des salariés à 65 ans, d'une augmentation des salaires de 2,5 % par an et d'un taux de rotation de 1 %)

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES**

Les dispositions de la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005, article 75 VII, codifiées à l'article L.921-1 du code de la sécurité sociale, ont instauré un régime de retraite complémentaire obligatoire pour les assurés de la CAVIMAC.

La date d'entrée en vigueur de ce texte est fixée au 1/1/06. Les modalités de calcul et le montant des cotisations dues au titre de l'année 2006 n'ayant été connus qu'au mois de septembre 2007, ces cotisations pu être comptabilisées en charge au titre de l'exercice 2006.

Leur montant, pour l'exercice 2006, s'établit à environ 85 000 euros.

## B I L A N

EXERCICE : 2006

ACTIF				
	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORT/PROV.	NET AU 31/12/06	NET AU 31/12/05
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
- immobilisations incorporelles concessions, brevets ,licences,...	56 437	50 413	6 024	2 358
- immobilisations corporelles				
terrains	251 149		251 149	237 993
constructions	12 611 910	3 662 336	8 949 574	8 192 257
installations techniques, matériel	266 742	118 316	148 426	53 460
autres immobilisations corporelles	3 517 238	2 693 283	823 955	668 329
biens en instance de réalisation	226 450		226 450	236 449
immobilisations corporelles en cours	331 839		331 839	475 991
- immobilisations financières				
autres immobilisations financières	951 913		951 913	1 709 688
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 213 678</b>	<b>6 524 348</b>	<b>11 689 330</b>	<b>11 576 525</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
- stocks et en-cours	26 873		26 873	26 637
- autres créances				
usagers et comptes rattachés	138 402		138 402	112 239
autres créances	7 139 517		7 139 517	450 109
- valeurs mobilières de placement	19 452 335	379 627	19 072 709	14 997 072
- disponibilités	3 041 153		3 041 153	549 081
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 798 281</b>	<b>379 627</b>	<b>29 418 654</b>	<b>16 135 138</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
- charges constatées d'avance	59 539		59 539	52 646
<b>TOTAL COMPTES REGULARISATION</b>	<b>59 539</b>		<b>59 539</b>	<b>52 646</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>48 071 498</b>	<b>6 903 975</b>	<b>41 167 524</b>	<b>27 764 309</b>

## BILAN

EXERCICE : 2006

PASSIF		
	EXERCICE N 31/12/06	EXERCICE N-1 31/12/05
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
- fonds associatif		
fonds associatif sans droit de reprise	22 646 221	15 951 463
- réserves		
réserves statutaires ou contractuelles	0	0
réserves réglementées	0	0
autres réserves	12 060 304	4 508 999
- report à nouveau	449 915	703 879
- résultat de l'exercice	1 997 072	2 684 550
- subvention d'investissements	0	0
- provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>37 153 512</b>	<b>23 848 891</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>653 837</b>	<b>713 519</b>
<b>DETTES</b>		
- emprunts obligataires	1 692	1 799
- comptes courants et dettes financières diverses	1 466 009	1 606 292
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	316 759	164 672
- dettes fiscales et sociales	364 083	308 194
- autres dettes	1 208 577	761 975
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 357 120</b>	<b>2 842 932</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
- produits constatés d'avance	3 055	358 967
<b>TOTAL COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>3 055</b>	<b>358 967</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>41 167 524</b>	<b>27 764 309</b>

## COMpte DE RESULTAT

EXERCICE : 2006

	EXERCICE N 1/1/06 AU 31/12/06	EXERCICE N 1/1/05 AU 31/12/05 *curie uniquement
<b>PRODUITS D' EXPLOITATION</b>		
Collectes	9 031 972	4 202 240
Produits des activités annexes	685 413	516 428
Subventions exploitation	11 738	0
Autres produits	439 976	42 506
Reprises sur provisions et transfert de charges	185 672	14 423
Legs et donations	1 582 254	1 662 145
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>11 937 025</b>	<b>6 437 742</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats consommés	494 159	7 579
Autres achats externes	3 605 959	1 475 553
Impôts, taxes et versements assimilés	239 723	91 950
Rémunération du personnel et charges sociales	2 639 940	2 068 470
Subventions accordées par l'association	2 197 089	1 728 767
Dotations aux amortissements	455 484	378 053
Autres charges	92 173	
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>9 724 527</b>	<b>5 750 372</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>2 212 498</b>	<b>687 370</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Reprises sur provision et transferts de charges	110 238	274 542
Intérêts et produits financiers	819 090	480 807
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>929 328</b>	<b>755 349</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	142 036	49 895
Intérêts et charges financières **	188 489	7 070
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>330 525</b>	<b>56 965</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>598 803</b>	<b>698 384</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 811 301</b>	<b>1 385 754</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations en capital	500 540	1 385 404
Sur opérations de gestion	230 591	641 442
Reprises provisions	290 777	226 770
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 021 908</b>	<b>2 253 616</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération en capital	62 696	101 996
Sur opération de gestion	1 645 138	787 665
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 707 834</b>	<b>889 661</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-685 926</b>	<b>1 363 955</b>
<b>IMPOT SOCIETE TAUX REDUIT</b>	<b>128 302</b>	<b>65 159</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 888 261</b>	<b>9 446 707</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 891 188</b>	<b>6 762 157</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 997 073</b>	<b>2 684 550</b>

\* seuls les comptes de la curie diocésaine sont présentés: adg personnes, adg équipements religieux, adg maison diocésaine, adg assurances, adg pèlerinages

\*\* dont intérêts des dépôts des paroisses : 168 815 euros

## LISTE DES ETABLISSEMENTS "CONSOLIDES" EN 2006

	Codification	NOM ETABLISSEMENT	OBSERVATIONS
1	ADG ASSUR	ADG ASSURANCES	
2	ADG CAISSE	ADG CAISSE DES PAROISSES	NOUVEAU EN 2006
3	ADG CATH	ADG CATHEDRALE	NOUVEAU EN 2006
4	ADG ER	ADG EQUIP RELIGIEUX	
5	ADG FISC ER	ADG FISC EQUIP RELIGIEUX	
6	ADG FISC MD	ADG FISC MAISON DIOCESAINE	
7	ADG FISC P	ADG FISC PERSONNES	
8	ADG MD	ADG MAISON DIOCESAINE	
9	ADG P	ADG PERSONNES	
10	ADG PELE	ADG PELERINAGES	
11	ADG ZPV	ADG ZONE PASTORALE VIENNE	CONSOLIDE UNIQUEMENT EN 2006
12	ARCHI 1	ARCHIDIAZONE ST HUGUES	
13	ARCHI 2	ARCHIDIAZONE ND SALETTE	
14	ARCHI 3	ARCHIDIAZONE ST BRUNO	
15	ARCHI 4	ARCHIDIAZONE ST JEAN BAPTISTE	
16	AUMPRI ST QUENTIN	AUMONERIE PRISON ST QUENTIN FALLAVIER	
17	AUMPRI VARGES	AUMONERIE PRISON VARGES	
18	AUMSCO LIERS	AUMONERIE SCOLAIRE ARC EN LIERS	
19	AUMSCO BELLEDONNE	AUMONERIE COLLEGE BELLEDONNE	
20	AUMSCO BONNEV	AUMONERIE COLLEGES DE BONNEVEAUX	
21	AUMSCO LEMPS	AUMONERIE SCOLAIRE GRAND LEMPS	
22	AUMSCO MORESTEL	AUMONERIS SCOLAIRE MORESTEL	
23	AUMSCO MOULINIERE	AUMONERIS COLLEGE MOULINIERE	
24	AUMSCO ST THOMAS	AUMONERIE SCOLAIRE ST THOMAS	
25	AUMSCO TOUVET	AUMONERIE COLLEGE TOUVET	
26	AUMSCO TULLINS	AUMONERIE SCOLAIRE TULLINS	
27	AUMSCO VALAVI	AUMONERIE SCOLAIRE VALAVI	
28	AUMSCO VINAY	AUMONERIE SCOLAIRE DE VINAY	
29	LIE01 ST ANTOINE	PALAIS ABBATIAL ST ANTOINE	
30	LIE02 ND OSIER	SANCTUAIRE ND OSIER	
31	LIE03 ESPARRON	HERMITAGE ESPARRON	
32	PAR01	PAROISSE NOTRE DAME DE L'ESPERANCE	
33	PAR02	PAROISSE JEAN XXIII	
34	PAR03	PAROISSE CHRIST ROI	
35	PAR04	PAROISSE ST PAUL SANS FRONTIERES	NON CONSOLIDE
36	PAR05	PAROISSE LA STE TRINITE	
37	PAR06	PAROISSE ST THOMAS	
38	PAR07	PAROISSE ST MATTHIEU DU ST EYNARD	
39	PAR08	PAROISSE ST MARTIN DU NERON	
40	PAR09	PAROISSE ST MICHEL DU DRAC	
41	PAR10	PAROISSE CHARLES DE FOUCAULD	
42	PAR11	PAROISSE ST LOUP	
43	PAR12	PAROISSE ST PAUL DE LA ROMANCHE	
44	PAR13	PAROISSE ST JEAN DE LA CROIX	
45	PAR14	PAROISSE LA CROIX DE BELLEDONNE	
46	PAR15	PAROISSE ST MARTIN DU MANIVAL	
47	PAR16	PAROISSE LA CROIX DE VALCHEVRIERE	
48	PAR17	PAROISSE NOTRE DAME D'ESPARRON	
49	PAR18	PAROISSE ST BERNARD EN OISANS	
50	PAR19	PAROISSE ST PIERRE JULIEN EYMARD	
51	PAR20	PAROISSE ST ELOI	
52	PAR21	PAROISSE STS APOTRES	
53	PAR22	PAROISSE STE THERESE DE L'ENFANT JESUS	
54	PAR23	PAROISSE ST BRUNO DE CHARTREUSE	
55	PAR24	PAROISSE NOTRE DAME DE VOUISE	
56	PAR25	PAROISSE NOTRE DAME DE MILIN	
57	PAR26	PAROISSE STE MARIE DE BIEVRE LIERS	
58	PAR27	PAROISSE ST PAUL DE TOUTES AURES	
59	PAR28	PAROISSE ST PIERRE DES CHAMBARANDS	
60	PAR29	PAROISSE ST LUC DU SUD GRESIVAUDAN	
61	PAR30	PAROISSE ST JOSEPH DES 2 RIVES	
62	PAR31	PAROISSE ST THOMAS DE ROCHEBRUNE	
63	PAR32	PAROISSE STE CROIX	
64	PAR33	PAROISSE NOTRE DAME DES NOYERAIES	
65	PAR34	PAROISSE ST FRANCOIS D'ASSISE	
66	PAR35	PAROISSE ST PIERRE DU PAYS DES COULEURS	
67	PAR36	PAROISSE ST MARTIN DE L'ISLE CREMIEU	
68	PAR37	PAROISSE STE BLANDINE DE BOURBRE	
69	PAR38	PAROISSE ST PAUL DES 4 VENTS	
70	PAR39	PAROISSE ST HUGUES DE BONNEVAUX	
71	PAR40	PAROISSE STE ANNE	
72	PAR41	PAROISSE ST JACQUES DE LA MARCHE	
73	PAR42	PAROISSE STE BLANDINE 2 VALLEES	
74	PAR43	PAROISSE SANCTUS EN VIENNOIS	
75	PAR44	PAROISSE BIENHEUREUSE MERE THERESA	
76	PAR45	PAROISSE ST BENOIT PAYS BEAUREPAIRE	
77	PAR46	PAROISSE ND SOUCES EN SANNE DOLON	
78	PAR47	PAROISSE ST PIERRE PAYS ROUSSILLONNAIS	

	Codification	NOM ETABLISSEMENT	OBSERVATIONS
79	SER AIDE	SER AIDES AUX PRETRES	
80	SER ARCHIVES	SER ARCHIVES	
81	SER ART SAC	COMMISSION ART SACRE	
82	SER CDVR	CONSEIL DIOCESAIN VIE RELIGIEUSE	
83	SER CEP	CENTRE ECHANGE PRIERE	
84	SER COOP	COOPERATION MISSIONNAIRE	
85	SER CULTURE	SER ART CULTURE ET FOI	ARRET EN 2006
86	SER DDAL	DELEGUE DIOCESAIN APOSTOLAT LAICS	
87	SER DIACRES	SER DIACRES	
88	SER ESD	SER ENTRAIDE SACERDOTALE DIOCESAINE	
89	SER ESPERER	SER ESPERER	
90	SER FAM	SER PASTORALE FAMILIALE	
91	SER GREPO	SER GREPO	
92	SER GRM	SER GROUPE RELATIONS MUSULMANS	
93	SER HANDI	SERVICE DIOCESAIN PASTORALE TOUT HANDICAP	
94	SER ITALIEN	SER MISSION CATHOLIQUE ITALIENNE	
95	SER JEUNES	PASTORALE DES JEUNES	
96	SER JOC	SERVICE JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE	
97	SER MIGRANTS	PASTORALE DES MIGRANTS	
98	SER OECUM	SER OECUMENISME RELATIONS	
99	SER OFFIC	SER OFFICIALITE	
100	SER OUVRIER	SER MISSION OUVRIERE	
101	SER PRESBYTERE	SER CONSEIL PRESBYTERAL	
102	SER PRTL	PASTORALE REALITES TOURIME LOISIRS	
103	SER PSL	SERVICE PAST SACRIMENTELLE LITURGIQUE ( PSL)	
104	SER PSS	SERVICE DIOCESAIN PASTORALE SANTE SOCIALE	
105	SER RURAL	SER MISSION RURALE	
106	SER SDV	SERIVCE DES VOCATIONS	
107	SER SECTES	SER PASTORALE SECTES NOUVELLES CROYANCES	
108	SER SEDIFO	SERVICE DIOCESAIN FORMATION	
109	SER SIF	SERVICE INCROYANCE ET FOI	
110	SER SOURCE	SERVICE DE LA SOURCE	
111	SER VICAIRES	SER VICAIRES GENERAUX	
112	SER VIETNAM	SER COOPERATION MISS SOLIDARITE VIETNAM	

Cette liste énumère l'ensemble des structures "consolidées" dont les comptes sont intégrés, sauf mention en observation, dans la présentation des "comptes consolidés de l'Association Diocésaine de Grenoble" pour l'exercice 2006.

EXERCICE : 2006

**SUIVI IMMOBILISATIONS**

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	Acquisitions, apports, création virements : augmentation*	Cessions, mises hors service, virements : diminution	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
logiciels	50 413	6 024	0	56 437
<b>Immobilisations Corporelles *</b>				
terrains	237 993	13 156	0	251 149
constructions sur sol propre	11 364 814	1 314 519	67 423	12 611 910
construction sur sol d'autrui	39 148	0	0	39 148
installations générales, agencements	2 605 816	209 375	0	2 815 191
matériel, mobilier et outillage	117 205	112 509	0	229 714
matériel de transport	21 090	0	15 090	6 000
matériel de bureau et informatique	417 417	276 510	0	693 927
<b>Biens en instance de réalisation</b>				
biens des successions	236 449	0	10 000	226 449
<b>Travaux en cours</b>	475 991	328 314	479 516	331 839
<b>Total 1</b>	<b>15 566 336</b>	<b>2 260 407</b>	<b>572 028</b>	<b>17 261 764</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
prêts et avances	70 838	0	5 739	65 099
titres immobilisés**	1 638 850	0	752 036	886 814
<b>Total 2</b>	<b>1 709 688</b>	<b>0</b>	<b>757 775</b>	<b>951 913</b>
<b>TOTAL GENERAL 1 + 2</b>	<b>17 276 024</b>	<b>2 260 407</b>	<b>1 329 803</b>	<b>18 213 677</b>

\* l'augmentation de certains postes est due à l'intégration des différentes structures dans le cadre de la "consolidation" des comptes en 2006 pour la première fois

\*\* parts de SCI, SCPI , transfert des titres SCI Montagnieu valorisés à 747 000 euros issus d'une donation destinée à l'origine aux besoins de la communauté du chemin neuf, et entrée en compte de capitaux propres

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D' 1 AN
<b>Actif immobilisé</b>			
- prêts	45 680,20	19 416,27	26 263,93
- autres immobilisations financières	19 418,76	0,00	19 418,76
<b>Actif circulant</b>			
- usagers et clients	138 402,43	138 402,43	0,00
- personnel et comptes rattachés	28 446,00	28 446,00	0,00
- taxe sur la valeur ajoutée	36 023,00	36 023,00	0,00
- débiteurs divers *	7 075 048,00	7 075 048,00	0,00
- charges constatées d'avance	59 539,22	59 539,22	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 402 557,61</b>	<b>7 356 874,92</b>	<b>45 682,69</b>

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D' 1 AN
- emprunts obligataires	1 692,18	76,22	1 615,96
- emprunts et dettes financières diverses **	1 466 009,00	0,00	1 466 009,00
- fournisseurs et dettes rattachés	316 759,00	316 759,00	0,00
- personnel et comptes rattachés	63 642,00	63 642,00	0,00
- sécurité sociale et autres organismes	128 313,00	128 313,00	0,00
- impôts sociétés	115 541,00	115 541,00	0,00
- taxe sur la valeur ajoutée	43 183,00	43 183,00	0,00
- autres impôt et taxes	13 403,00	13 403,00	0,00
- autres dettes	1 208 577,00	1 208 577,00	0,00
- produits constatés d'avance	3 055,31	3 055,31	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 360 174,49</b>	<b>1 892 549,53</b>	<b>1 467 624,96</b>

\* dont AED transfert de fonds suite dissolution : 6 728 401 euros

\*\* fonds en gestion SCI MEYLAN / ADG CTM suite vente séminaire, portefeuille à l'actif

EXERCICE : 2006

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE : augmentation	REPRISE DE L'EXERCICE : diminution	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
<b>Provision pour risques et charges</b> ( comptes 15 )				
travaux paroisses complément	260 859	0	58 500	202 359
travaux églises	137 204	0	12 000	125 204
informatique diocèse	35 585	0	2 195	33 390
informatique paroisses	79 235	0	0	79 235
locaux accueil	64 029	0	64 029	0
équipe Evêque	5 598	0	5 598	0
fonds études	16 646	0	16 646	0
projet informatique formation	30 000	0	0	30 000
travaux cathédrale	71 742	0	71 742	0
fermeture séminaire de vienne	12 621	0	12 621	0
provision dans les comptes zone pastorale de vienne *	183 649	0	0	183 649
<b>Total 1</b>	<b>897 168</b>	<b>0</b>	<b>243 331</b>	<b>653 837</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b> - provision pour dépréciation des titres ( compte 59 )				
	347 828	142 036	110 237	379 627
<b>Total 2</b>	<b>347 828</b>	<b>142 036</b>	<b>110 237</b>	<b>379 627</b>
<b>TOTAL GENERAL 1 + 2</b>	<b>1 244 996</b>	<b>142 036</b>	<b>353 568</b>	<b>1 033 464</b>

\* ces provisions seront partagées lors des répartitions d'actifs de la "zone pastorale de vienne" en 2007

EXERCICE : 2006

**SUCCESSIONS : ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2006**

(NORMES COMPTABLES CNC 1998)

DATE A.P.	ACTIF NET SUCCESSORAL	ACTIF NET REALISE (PRODUITS OU AUTRES)	ACTIF NET (IMMOBILISE OU AUTRE)	RESTE A REALISER
22/11/02	13 917	13 917		0
13/12/02	123 179	123 179		0
13/12/02	105 483	101 214		4 269
30/04/03	129 884		21 343	108 541
04/06/03	115 928	115 928		0
07/07/04	94 428	94 428		0
07/07/04	11 588	11 588		0
31/01/05	418 067	319 876	98 191	0
29/07/05	387 817	367 251		20 566
29/11/05	21 188			21 188
29/11/05	68 265	68 265		0
12/12/05	24 999	24 999		0
24/02/06	13 751	13 751		0
24/02/06	126 990			126 990
30/05/06	1 280			1 280
02/06/06	1 500			1 500
03/07/06	41 317	41 317		0
26/09/06	2 413	2 413		0
26/09/06	17 432			17 432
26/09/06	43 858	43 858		0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 763 283</b>	<b>1 341 983</b>	<b>119 534</b>	<b>301 767</b>

**COMPTES DE REGULARISATIONS**

<b>REGULARISATIONS : ACTIF</b>	
- détail des charges constatées d'avance	
ADG P BD CONSULTANT Campagne denier 2007	44 656,83
ADG ER 17 RUE PAUL JANET 1 TRI 2007	199,44
ADG ER GAL FERRIE 1 TRI 2007	202,00
ADG ER HONO POUR VTES 2007	2 718,51
ADG ER CH CCU ADYAL 1 TRI 2007	952,56
ADG ER 28 JB CLEMENT 1 TRI 2007	300,00
ADG ER 8 JB CLEMENT 1 TRI 2007	301,00
ADG ER 19 RUE DES ALPES 1 TRI 2007	288,66
ADG ER LEON JOUHAUX 1 TRI 2007	356,58
ADG ER BOUCHAYER MARBOEUF 1 TRI 2007	119,63
ADG ER CH LORY 1 TRI 2007	411,60
ADG ER STATION PONSARD 1 TRI 2007	112,27
ADG ER 5/7 PL TILLEULS 1 TRI 2007	564,68
ADG ER HONO POUR VENTES 2007	150,00
ADG CATH CALENDIER LITURGIQUE 2007	7,40
ADG MD NEOPOST 1T07 MACH AFFRANCHIR	306,69
ADG MD SCHINDLER 1T07	1 007,39
ADG MD IDEX 1S07	6 321,49
ADG MD ABT07 FICHE CINEMA	70,00
ADG MD ABT07 FICHE CINEMA	30,00
SER CEP MAINT TEL AVANCE	275,32
SER CEP MAINT CHAUD. AV	187,17
<b>TOTAL</b>	<b>59 539,22</b>

<b>REGULARISATIONS : PASSIF</b>	
- détail des produits constatés d'avance	
ADG FISC P ABT07 TRAPPE CHAMBARAND	34,28
SER PSL FORM PARDON 2007	390,00
ADG ER GAL FERRIE 1 TRI 2007	202,00
ADG ER CH CCU ADYAL 1 TRI 2007	952,56
ADG ER 28 JB CLEMENT 1 TRI 2007	300,00
ADG ER 19 RUE DES ALPES 1 TRI 2007	288,66
ADG ER LEON JOUHAUX 1 TRI 2007	356,58
ADG ER BOUCHAYER MARBOEUF 1 TRI 2007	119,63
ADG ER CH LORY 1 TRI 2007	411,60
<b>TOTAL</b>	<b>3055,31</b>

EXERCICE : 2006

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES HORS RESULTAT

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
<b>Fonds dotation</b>				<b>22 646 221</b>
fonds dotation curie diocésaine	15 951 463	589 309	855 191	15 674 739
incorporation fonds dotation des paroisses, services,...	0	6 971 482	0	6 971 482
<b>Réserves</b>				<b>12 060 303</b>
réserves curie diocésaine non affectées	4 508 999	2 580 000	0	7 088 999
<i>dont réserves affectées à des projets</i>	<i>975 500</i>	<i>2 580 000</i>		<i>3 555 500</i>
incorporation réserves des paroisses, services,...	0	4 971 304	0	4 971 304
<b>Reports à nouveau</b>				<b>449 915</b>
reports à nouveau curie diocésaine	703 879	460 770	0	1 164 649
<i>dont correction d'erreur (retraitement de la subvention 2005 de 356 220 €)</i>				
incorporation reports à nouveau des paroisses, services,...	0	69 554	784 289	- 714 734
<b>Total</b>	<b>21 164 341</b>	<b>15 642 419</b>	<b>1 639 480</b>	<b>35 156 439</b>